

A conserver par la famille

**RENTREE SCOLAIRE 2018/2019**

**SERVICES MUNICIPAUX DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE DE MOHON**

Nous proposons le prélèvement automatique pour le règlement mensuel pour la cantine et le règlement trimestriel de la garderie.

C'est une méthode de règlement alliant simplicité, rapidité, souplesse et totalement gratuite pour l'utilisateur. Le prélèvement est résiliable à tout moment.

Plus de soucis d'oubli d'échéance, de courrier égaré ou de confusion de références.

Vous recevez votre facture de Cantine le mois suivant l'utilisation du service

et votre facture de Garderie par trimestre comme suit :

septembre – octobre - novembre =	facturé en décembre
décembre – janvier – février =	facturé en mars
mars – avril – mai – juin - juillet =	facturé en juillet

La date du prélèvement est indiquée sur la facture.

Si vous êtes intéressés par ce mode de paiement, merci de bien vouloir compléter l'imprimé ci-joint et joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.

**Même si vous avez déjà opté pour le prélèvement automatique l'année dernière, vous devez remplir à nouveau une autorisation pour la présente année scolaire.**

Le document de demande de prélèvement est à remettre à la mairie de MOHON pour le 08 juin 2018 accompagné d'un RIB ou d'un RIP

**Un seul imprimé par famille qui sert aussi bien pour la Cantine que la Garderie**

# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Mairie de MOHON à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mairie de MOHON.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 72ZZZ526297

## DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : Mairie

Adresse : 1 place de la mairie

Code postal : 56490

Ville : MOHON

Pays : FRANCE

## DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IBAN

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

( )

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif  Y

Paiement ponctuel  Y

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie de MOHON. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Mairie de MOHON.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.